

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090601

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Cession de deux parcelles à la SCI VALLEE BEBO (SARL AGRI VS) sise ZAE de la Vallée à SAINT MESMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 02 juin 2022,

Monsieur Lionel Gazeau, le vice-président en charge de l'Economie Territoriale et Urbanisme, expose que la SARL AGRI VS, est spécialisée dans la vente et la réparation de matériel agricole et implantée sur la ZAE de la Vallée. Dans le cadre d'un projet d'extension de leur bâtiment actuel et pour répondre à un besoin de stockage extérieur du matériel M. BONNIN, gérant de la SARL a sollicité la collectivité pour connaître les disponibilités foncières sur la ZAE de la Vallée à Saint Mesmin.

M. BONNIN :

- A confirmé sa volonté d'acquérir la parcelle 254 B 1291 d'une superficie de 230 m² (- environ 30 m² : transformateur) ainsi que la parcelle 254 B 1292 d'environ 5869 m² soit 6 069 m² au prix de 9.50 €/HT/m².
- A donné également son accord quant à la possibilité de soustraire du périmètre de la parcelle cadastrée 254 B 1292, la surface nécessaire à la réalisation d'un accès aux lagunes, favorisant ainsi leur entretien par les services communautaires (sous réserve des contraintes techniques et réglementaires et de la position de la commune).

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

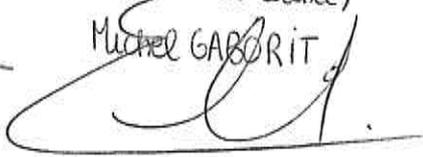
- APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée 254 B 1291 d'une superficie de 230m² (- environ 30 m² : transformateur) ainsi que de la parcelle 254 B 1292 d'environ 5869 m² soit 6069 m² au prix de 9.50 €/HT/m², à la SCI VALLEE BEBO, représentée par Monsieur BONNIN ou toute autre personne pouvant s'y substituer
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090602

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Cession de deux parcelles à la SARL Nauleau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 18 mai 2022,

Monsieur Lionel Gazeau, le vice-président en charge de l'Economie Territoriale et Urbanisme, expose que la SARL Nauleau, spécialisée dans la vente de matériel agricole d'occasion dont le gérant est Mickael NAULEAU, est implantée sur la ZAE de la Gare depuis 2018.

Dans le cadre du développement de son activité et des besoins croissants de stockage extérieur, Mickael NAULEAU, a fait part, par courrier daté du 05 janvier 2022, de sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 140 A 435 d'une superficie de 3 970 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée 140 ZD 94 pour une superficie totale d'environ 10 000 m². A l'issue de cette cession, la surface restant à commercialiser sera d'environ 6 000 m².

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée 140 A 435 et d'une partie de la parcelle cadastrée 140 ZD 94 d'une surface d'environ 10 000 m² au prix de 9.5 € HT le m² soit un montant d'environ 95 000 € HT, à la SCI JNRA Immo, représentée par Monsieur NAULEAU Mickael ou toute autre personne pouvant s'y substituer (avis des domaines en pièce jointe - annexe 02),
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090603

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Levée d'option dans le cadre d'une promesse d'échange d'un bien immobilier sis la Petite Fournière, propriété de Mme Anne-Marie Poisbleau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil Communautaire du 5 juin 2020, portant délégation au bureau communautaire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant qu'une promesse d'échange a été signée par Mme Marie Noelle Poisbleau le 2 août 2022 sur une partie de ces biens situés sur la Petite Fournière (commune de Pouzauges) ;

Considérant que les biens à échanger sont nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la Petite Fournière sur la commune de Pouzauges (gendarmerie, caserne des pompiers et résidence jeunes actifs) ;

Considérant que les conditions d'échanges de ces biens sont définies dans la promesse de la manière suivante :

- D'une part, la cession de la parcelle AO 189 pour partie d'une contenance de 1776 m² appartenant à Mme Anne Marie Poisbleau,
- Que d'autre part, la cession des parcelles AO 32, 185 et 188 pour partie d'une contenance total de 203 m² appartenant à l'EPCI,
- Et qu'en sus des parcelles AO 32, 185 et 188 pour partie, la Communauté de communes s'engage à verser en complément à Mme Poisbleau une soulte d'un montant de 12 584 € (cf. promesse de vente pour détail du calcul).

Considérant que les Domaines sont consultés sur cette promesse d'échange, l'acte de vente définitif étant soumis à la réception de l'avis définitif de l'administration.

Considérant que la présente levée d'option devra intervenir au plus tard, le 31 octobre 2022 par délibération de l'EPCI ;

Considérant que l'acte de vente définitif à l'office notariale de Pouzauges devra intervenir au plus tard, le 31 décembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions d'échange des biens fixées dans la promesse de vente signée par Mme Poisbleau,
- **APPROUVE** le montant de la soulte fixé au prix de 12 584 €,
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document relatif à cette transaction,
- **CHARGE** Mme la Présidente de transmettre l'ensemble des documents relatifs à cette transaction auprès de l'office notariale en vue de la rédaction de l'acte définitif.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le **SLO**
ID : 085-248500464-20220906-BC22090603-DE

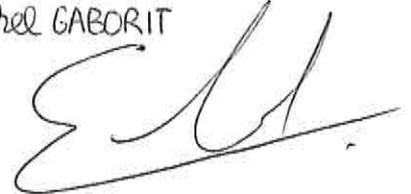
CCPP-2022-

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par : Bérandère Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090604

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Levée d'option dans le cadre de vente immobilière économique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »,

Monsieur Lionel Gazeau, le vice-président en charge de l'Economie Territoriale et Urbanisme, expose que la Société SCT à Pouzauges a cessé son activité par suite du rachat de l'entreprise par un groupe Italien. Le groupe a mis en vente le bâtiment par l'intermédiaire de l'office Notarial de Pouzauges.

Ce bâtiment agroalimentaire propose une surface de 1 200 m² (frigo a priori obsolète et toiture amiantée) et une assiette foncière de 6 162 m² située au cœur de la zone d'activités de Montifaut
Le prix de vente initialement affiché dans l'offre était de 250 000 € net vendeur.

La commission Economie Territoriale du 23 juin 2022 a souhaité qu'une discussion soit engagée avec le propriétaire sur la base d'une offre d'achat de 120 000 €.

Par mail du 13 juillet dernier, une proposition d'achat d'un montant de 115 000 € net vendeur a été transmise au représentant du propriétaire. En retour, par mail du 28 juillet 2022, Renan Jouve, négociateur Immobilier informait la Communauté de Communes de la réponse positive du propriétaire à l'offre de 115 000 € proposée. (Le prix total avec les frais annexe s'élève à 130 544 € dont 5 750 € de frais d'honoraires et 9 794 € de frais notariés).

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du site ex « SCT », immobilier composé des parcelles cadastrée 182 AR 87 et 88 d'une surface de 6 162 m² et du bâtiment situé sur ces parcelles pour un montant de 115 000 € net vendeur et la prise en charge des frais d'honoraires de 5 750 € ainsi que des frais d'actes notariés de 9 794 €.
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,

Michel GABORIT



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090605

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Manufacture de Proximité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur Lionel Gazeau, le vice-président en charge de l'Economie Territoriale et Urbanisme, expose que le projet de tiers lieu bois porté par un groupe d'acteurs du territoire notamment l'entreprise RENOVPAL (groupe ESTILLE), soutenu par la CCPP, est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : Manufacture de Proximité.

Dans ce cadre de la Manufacture de Proximité, l'AMI indique qu'une structure juridique coopérative doit être envisagée pour porter la Manufacture de proximité. Le modèle en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) semble être le plus approprié puisqu'il permet à diverses acteurs ou institutions publics ou privés d'être partie prenante dans la Manufacture de proximité. Il en avait été fait mention dans le dossier déposé à l'AMI présenté lors de la prise de position de soutien de la CCPP (bureau du 1^{er} mars 2022).

La société coopérative d'intérêt collectif est, par nature, une entreprise ancrée dans le territoire puisque l'un de ses objets est de produire des biens ou des services présentant un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale et répondant à un besoin du territoire, que celui-ci soit exprimé par des habitants, des acteurs associatifs, des entreprises, des producteurs..., ou par la collectivité elle-même.

Ainsi le collectif « Manufacture de proximité » souhaiterait créer un collège collectivités où la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges serait partie prenante (sociétaire).
L'implication de la collectivité peut prendre différentes formes, la principale étant une participation au capital de la SCIC.
Le soutien de l'intercommunalité peut cependant se traduire par d'autres biais que la seule prise de participation, aujourd'hui le Pays de Pouzauges a un rôle de facilitateur et de mobilisation des acteurs.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour que l'intercommunalité devienne partie prenante et nomme un ou des référents au sein du collège collectivités de la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par: Bérandère Soulard
Date de signature: 23/09/2022
Qualité: Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance,

Michel GABORIT



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090606

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Territoire Engagé pour la Nature (TEN) – Contrat Nature 2050

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Adeline Auberger, Vice-présidente en charge de l'eaux et la biodiversité expose ce qui suit :

Le Pays de Pouzauges a engagé depuis de nombreuses années des actions favorisant la préservation de la biodiversité. La Communauté de communes a la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN).

Le Contrat Nature 2050 a été signé entre la Région Pays de la Loire et le territoire du Pays de Pouzauges le 22 octobre 2019 pour une durée de 3 ans et 6 mois, soit jusqu'au 22 avril 2023

Le Bureau communautaire a été informé que, par suite d'échanges avec les services de la Région en charge du suivi du Contrat Nature dans le cadre du TEN, et compte tenu d'un faible taux de réalisation des actions du contrat, un travail a été engagé et réalisé cet été pour une actualisation du contrat, ses actions et le niveau de leur engagement.

Il est fait une présentation de ce travail, également vu en réunion VP Transition du 1^{er} septembre dernier, et proposé sur cette base d'engager le travail de préparation d'un avenant à solliciter et conclure avec la Région.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** sur la révision du Contrat Nature dans le cadre de TEN,
- **CHARGE Mme la Présidente d'en informer la Région et solliciter la préparation d'un avenant qui sera soumis à la délibération du Conseil communautaire.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par
Bérandère Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090607

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKEY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Plan Vendée Biodiversité Climat - Plantations de haies et de bosquets en zone rurale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Monsieur Dominique Blanchard, Vice-présidente en charge des « Transitions Energétiques & Environnementales » expose que, pour mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire, et notamment l'axe 2 sur l'amélioration et la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles et le long des voiries, la Communauté de communes accompagne techniquement et financièrement depuis 2017 les plantations auprès des exploitants agricoles

Le Conseil départemental de la Vendée poursuit sa politique sur l'environnement à partir de son programme « Plan Vendée Biodiversité et Climat ». A cet effet il organise avec les collectivités, les exploitants, les propriétaires, une opération pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets...

La Chambre d'Agriculture est chargée d'instruire et de constituer les dossiers pour cette action.

A ce titre, différents projets éligibles à ce dispositif sont proposés pour la campagne de plantations prévue à l'automne 2022 sur la communauté de communes et notamment :

- Un projet de boisement route de la Tralière à Pouzauges, d'une surface de 16 ares
- Des plantations de haies bocagères chez 3 exploitants agricoles pour une longueur totale de 986 ml et situées sur les communes Sèvremont et La Meilleraie-Tillay

Le coût global estimé s'élève à 4998 € subventionné à hauteur de 60% après la réalisation des travaux et 40% après contrôle de l'entretien réalisé 2 ans après la plantation.

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif, il convient de signer une convention missionnant la chambre d'agriculture à monter les dossiers administratifs et techniques, permettant au Conseil Départemental d'attribuer les subventions conformément à son règlement.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature d'une convention missionnant la chambre d'agriculture à monter les dossiers administratifs et techniques
- **APPROUVE** la sollicitation de subventions du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute convention et document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,

Michel GABORIT



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090608

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Opération Liger Bocage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 Juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Monsieur Dominique Blanchard, Vice-président en charge des « Transitions Energétiques & Environnementales » expose ce qui suit :

Pour mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire, et notamment l'axe 2 sur l'amélioration et la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles et le long des voiries, la communauté de communes accompagne techniquement et financièrement depuis 2017 les plantations auprès des exploitants agricoles

La région Pays de la Loire met en œuvre une politique en faveur de la préservation du paysage bocager sous la forme d'un appel à projet. Les acteurs ligériens (Région, Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Office français de la biodiversité, ADEME et AFAC régionale) proposent un appel à projets intitulé « Liger Bocage et Agroforesterie », pour conforter le bocage ligérien et le gérer durablement.

2 demandes de cet appel à projet permettent à la collectivité de mettre en œuvre son plan d'actions de la charte forestière :

- la plantation de haies, action inscrite dans la mesure 4.4 du PDRR prolongé des Pays de la Loire,
- les projets de valorisation des haies.

Concernant les projets de plantations, 16 exploitants agricoles du territoire communautaire vont procéder à des plantations représentant un linéaire de 5477 m.

Concernant les projets de valorisation, le dispositif prévoit la prise en charge des plans de gestion durable des haies. La demande de la communauté de communes porte sur 18 plans de gestion durable des haies dont 11 intégrés au dispositif Paiement pour Services Environnementaux avec l'agence de l'eau.

Le coût global du projet selon les montants estimatifs du dispositif s'élève à 89 067,32 € répartis de la façon suivante :

- 60 542, 6 € pour les plantations avec une prise en charge de 80%, soit un autofinancement de 12 108,52 €
- 28 524, 72 € pour les plans de gestion durable des haies avec une prise en charge de 13 000 € de l'agence de l'eau et de 8557,42 € de la Région, soit un autofinancement de 6 967,30 €

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif, il convient de donner autorisation à la Mme la Présidente à signer tout document relatif permettant de s'inscrire dans ce programme pour pouvoir bénéficier des financements.

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subventions auprès de la Région dans le cadre de l'opération Liger Bocage pour les projets tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute convention et document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090609

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON-COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,
Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,
Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,
Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,
Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberge, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide CC Pays de Pouzauges
2022/ANC18	REVAUD Jean Paul	TALLUD ST GEMME	15 022,76 €	2 700,00 €
2022/ANC19	SELF Caroline	MONTOURNAIS	16 144,70 €	1 800,00 €
2022/ANC20	CHARRIER Gilbert	POUZAUGES	11 882,20 €	2 700,00 €
2022/ANC21	CHEVALLEREAU Denise	POUZAUGES	12 823,69 €	900,00 €
TOTAUX			55 873,35 €	8 100,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090610

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,
 Vu la délibération n° CC30031650 du Conseil de Communauté du 30 mars 2016, modifiant le programme d'aides environnementales au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques,
 Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,
 Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose que des dossiers au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N°de dossier	Nom-Prénom	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant HT facture	Montant subvention
2022-08	AGENEAU Sébastien	16 la Girardière	LE BOUPERE	100,00 €	75,00 €
2022-09	RIPAULT Jean Luc	29 rue du Vieux Bourg	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-10	PAQUEREAU Guy	4 Allée du Midi	ST MESMIN	50,00 €	37,50 €
2022-11	BABARIT Daniel	30 rue de l'Orée du Bois LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
2022-12	SOULISSE Antoine	28 la Treillardière	CHAVAGNES LES REDOUX	100,00 €	75,00 €
2022-13	BIARD Alain	7 route de Rochereau	LE TALLUD STE GEMME	85,00 €	63,75 €
2022-14	TEILLET Jean-Marie	13 les Viallières	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-15	PERRIN Jacky	2 rue des Ournais	POUZAUGES	95,00 €	71,25 €
2022-16	ALAIN Benoit	9 impasse de la Chapelle - Linaudière	POUZAUGES	100,00 €	75,00 €
2022-17	UVETEAU Thierry	24 rue de la Baudrière	LA MEILLERAIE TILLAY	81,82 €	61,37 €
2022-18	RIODEL Anaick	145 la Chalonnaire ST MICHEL MONT MERCURE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
2022-19	GUILLOTEAU Michel	5 la Grosselinierie	LE BOUPERE	85,00 €	63,75 €
2022-20	BRIFFAUD Jean	La Bretonnière SAINT MICHEL MONT MERCURE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
2022-21	SOURISSEAU Andrée	la Bujaudière - 11 rue du Pin Parasol	LA MEILLERAIE TILLAY	85,00 €	63,75 €
2022-22	POITEVIN Sabrina	4 Bel Air	LE BOUPERE	85,00 €	63,75 €
2022-23	BELZ Nicolas	7 rue des Primevères	LE BOUPERE	100,00 €	75,00 €
2022-24	GANDRILLON Thierry	Le Ney	ST MESMIN	85,00 €	63,75 €

CCPP-2022-					
2022-25	BABARIT Jacques	3 rue de l'Oratoire Sainte Anne LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
2022-26	LIAIGRE Dominique*	32 rue Ferchaud de Réaumur	POUZAUGES	50,00 €	37,50 €
2022-27	LIAIGRE Dominique*	32 rue Ferchaud de Réaumur	POUZAUGES	50,00 €	37,50 €
2022-28	GUITTON Alain	8 allée de l'Augoire	ST MESMIN	110,00 €	75,00 €
2022-29	COTILLON Dominique	3 rue de l'Ageasse	LA MEILLERAIE TILLAY	100,00 €	75,00 €
2022-30	CEBRON Pascal	17 la Rivoire	MONTOURNAIS	105,00 €	75,00 €
2022-31	CHATEIGNER Jacques	44 rue du Vieux Bourg	POUZAUGES	105,00 €	75,00 €
2022-32	CIVEL Nicolas	8 impasse du bruleur	POUZAUGES	55,00 €	41,25 €
2022-33	COLIN Marcelle	11 rue de la Pierre Blanche	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-34	ELIE Martial	2 Les Salinières	MONSIREIGNE	110,00 €	75,00 €
2022-35	GABORIT Anne	21 rue des Murailles	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
TOTAL				2 416,82 €	1 790,12 €

2 dossiers ont été déposés au nom de LIAIGRE Dominique car 2 nids différents.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
 Après un vote à mains levées

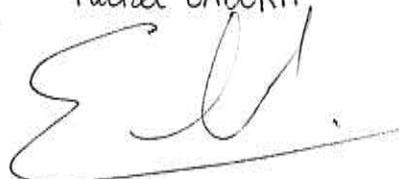
Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
 compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
 en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


 Signé électroniquement par :
 Bérangère Soulard
 Date de signature : 23/09/2022
 Qualité : Présidente de la CC Pays
 de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
 Michel GABORIT


CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090611B

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 14/10/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) – AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 14 octobre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 14/10/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090612

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : OPAH 2020-2023 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides accordées aux propriétaires occupants et bailleurs figurent en annexes à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au titre du programme Habiter Mieux auprès des propriétaires occupants telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,
- APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par : Bérandère Soulard
Date de signature : 23/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges.

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT



CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22090613

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Michel GABORIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : Vote des subventions d'un montant inférieur à 23 000 € au titre de l'année 2022

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »

Vu les demandes de subventions sollicitées pour un montant inférieur à 23 000 euros,
Madame la Présidente expose que les sollicitations de subventions ont été étudiées pour transmission aux commissions concernées.

Les subventions proposées au vote sont les suivantes :

- Section AFN La Pommeraie-sur-Sèvre : une subvention de 500 euros est sollicitée, au titre de la projection d'un film relatif à la Guerre d'Algérie
- PAC Twirling : une demande de subvention complémentaire de 1 290 euros au titre des déplacements sportifs entre Pouzauges et la Sarthe
- Association des Sentiers du Pays de Pouzauges : une subvention de 800 euros est sollicitée, au titre de l'organisation d'une journée Bol d'Air pour les résidents des EHPAD et Résidences Autonomie du Territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **VOTE** les subventions indiquées ci-dessus, au titre de l'année 2022,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2022

La Présidente, Bérange SOULARD

Signé électroniquement par : Bérange Soulard
Date de signature : 21/09/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Michel GABORIT

